

# Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

## Le dialogue islamo-chrétien : du principe à la réalité

Marie-Thérèse Urvoy , le mardi 5 janvier 2010

Au commencement étaient les documents du concile de Vatican II. Des nombreuses publications relatives au Concile, seuls deux textes brefs concernaient l'islam :

1. L'un dans *Lumen gentium*, la « constitution dogmatique sur l'Eglise », de novembre 1964. Celle-ci contenait un paragraphe qui détermine le statut des non-chrétiens, et exprime que « ceux n'ayant pas encore reçu l'Evangile sont ordonnés de diverses manières au peuple de Dieu ». Arrivé au chapitre des musulmans, le texte spécifie : « Le propos du salut embrasse aussi ceux qui reconnaissent le Créateur, et en premier lieu les musulmans qui, professant avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu Unique, Miséricordieux, qui jugera les hommes au Dernier Jour ».

2. Le second texte est virtuellement de moindre importance car il s'agit seulement d'une déclaration, et non d'une constitution, laquelle devrait engager davantage le magistère universel de l'Eglise ; c'est la déclaration *Nostra aetate* « sur l'Eglise et les religions non chrétiennes », d'octobre 1965. C'est néanmoins sur elle que l'on s'est le plus appuyé. Cela montre bien que l'islam n'était pas une priorité pour Vatican II qui, par ailleurs, traitait des musulmans et non de l'islam. C'est l'examen des textes qui indique nettement les étapes entreprises par les spécialistes du Vatican pour conduire une germination rapide du thème « islam » à l'occasion de ce concile : de révisions en amendements, islam et musulmans s'y trouveront traités avec des attentions particulières, comme par exemple l'oubli de toute chronologie historique lorsqu'ils sont comptés avant le judaïsme.

L'action captatoire des spécialistes est consommée lorsque le paragraphe 3 de *Nostra aetate* est consacré aux musulmans et à leur croyance dans une forme et un lexique qui amènent l'Eglise à déclarer « regarder avec estime les musulmans qui adorent le Dieu, Un, Vivant et Subsistant [...]. Ils cherchent à se soumettre [...] au décret de Dieu comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète, honorent sa mère virginale, Marie [...], attendent le Jour du Jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu [...] par la prière, l'aumône et le jeûne [...]. Le Concile les exhorte [chrétiens et musulmans, en dépit des inimitiés] à oublier le passé et à s'efforcer à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble [...] la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté ».

Ces deux textes fondateurs du dialogue islamo-chrétien, et les idées maîtresses évoquées ici, appellent quelques remarques.

Le mardi 5 janvier 2010 à 21:18 . Classé dans

